DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE A L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Retrouvez ce document sur **impots.gouv.fr**
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur **impots.gouv.fr/verifavis**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LENS SUD
SAID LIEVIN
RUE LOUIS ARMAND
62307 LENS CEDEX

M SERIR ALI
OU MME SERIR MILOUDA
27 RUE MARIE LIETARD
62800 LIEVIN

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :	
Déclarant 1 :	01 87 524 005 291 C
Déclarant 2 :	05 08 773 270 208 C
N° d'accès en ligne :	voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence :	10 714
Référence de l'avis :	17 62 A700729 17

Adresse d'imposition au 01/01/2017 :

27 RUE MARIE LIETARD

62800 LIEVIN

Numéro FIP :	620 54 38 4445297789 3
Numéro de rôle :	016
Date d'établissement :	27/07/2017

62093

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT 0 €

Vos démarches

⇨ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**

⇨ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

⇨ **Par téléphone** : Le centre impôts service, pour des renseignements généraux 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇨ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SIP LENS SUD SAID LIEVIN RUE LOUIS ARMAND
62307 LENS CEDEX
Tél : 03 21 08 10 09

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.